

Liancourt

magazine



Un public
conquis par la
fête country



Ils font Liancourt :
Bernard Tachefine

**Ville en
mouvement :**
Un nouveau prêtre

Évènements :
Cavalcades 2016



N° 60
Octobre 2016

sommaire

numéro 60 • octobre 2016

3 Le mot du maire Avis de tempête sur les fonctionnaires !

4 Ils font Liancourt Bernard Tachefine, professeur à l'atelier municipal d'arts plastiques

7 Vie citoyenne Le droit de vote, un droit mais aussi un devoir !

8 Le dossier Plan local d'urbanisme : diagnostic et évaluation des besoins

14 Évènements Un véritable succès pour le premier forum des associations et services

16 En direct du contrat de ville Réhabilitation de la résidence "Victor Hugo II" (ILM)

17 Vie municipale Recensement de la population 2017 : un acte simple, un geste civique utile à tous !

18 Évènements Un public conquis par la fête country

20 Une ville en mouvement Un nouveau prêtre dans la paroisse Saint-Martin

21 Ça bouge à Liancourt

24 Évènements Cavalcades 2016 : les Jeux Olympiques à l'honneur !

26 Zoom sur Répliques, Improvisation Liancourt

27 Liancourt pratique Permanences des élus

28 Agenda Décembre 2016
Janvier - février 2017



Le droit de vote, un droit mais aussi un devoir !
page 7



Le premier forum des associations et services
page 14

PLAN LOCAL D'URBANISME : DIAGNOSTIC ET ÉVALUATION DES BESOINS

PAGE 8



LIANCOURT MAGAZINE, le journal d'information des Liancourtois. N° 60 : octobre 2016

Directeurs de publication : Roger Menn (Maire) et Valérie Menn (Maire-adjointe chargée de l'information).

Rédactrice : Valérie Menn.

Couverture photographique : AC Catenoy, Thierry Balliner, Laurent Denis, Philippe Hénonin, Jean-Charles Maillard, Roger Menn, Valérie Menn, Sonia Sabatino, Aménager le territoire.

Création et maquette : Daniel Descamps (Clermont).

Impression : Société Moderne d'Impression SMI (Clermont).



Répliques, Improvisation
Liancourt
page 26



Avis de tempête sur les fonctionnaires !

Les débats qui ont lieu actuellement dans le cadre des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017, tournent souvent autour de la suppression d'un grand nombre de fonctionnaires, les plus offrants envisageant de faire disparaître 500 000 postes en cinq ans, bien entendu sans dire lesquels !

Pendant ce temps-là, la population réclame une protection et une sécurité accrues, des transports publics plus nombreux et moins onéreux, de nouvelles maisons de retraite... et refuse les fermetures de classes, des hôpitaux de proximité... Mais supprimer les fonctionnaires en grand nombre, c'est forcément mettre à mal les services publics et notamment leur qualité !

A moins que ne soient visés les fonctionnaires territoriaux, ceux qui travaillent dans les communes ou les intercommunalités. Les diminutions successives des dotations d'état aux collectivités sont mises en place dans ce but et là encore les débats du moment ne proposent que de les accentuer.

Pourtant, les Liancourtoises et les Liancourtois sont très nombreux à utiliser les services publics mis en place (crèche, accueil périscolaire, centre de loisirs, restaurant scolaire, médiathèque, écoles de musique, d'arts plastiques, de danse...) ou en demandent d'autres. Mais supprimer des fonctionnaires territoriaux, cela donne quoi concrètement ? Moins d'ATSEM dans les écoles maternelles, moins d'encadrants auprès des enfants, moins d'agents chargés du nettoyage et de l'entretien des rues, des parcs et bâtiments publics voire même la suppression de services jugés non indispensables ?

Alors que nos édiles réfléchissent bien avant de massacrer les services publics et vous aussi Liancourtoises et Liancourtois, qui avez le droit et le devoir de voter, réfléchissez bien, ensuite il sera trop tard... et il ne servira plus à rien de pleurer !

Roger Menn,
Maire de Liancourt
Président de Oise Habitat



Bernard Tachefine, professeur à l'atelier municipal d'arts plastiques



Bernard Tachefine anime l'atelier municipal d'arts plastiques de Liancourt depuis dix ans maintenant. Graphiste de profession, cet artiste peintre de talent enseigne avec passion à des élèves chaque année plus nombreux.

La naissance d'une passion

Bernard Tachefine est né à Paris dans le XVIII^{ème} arrondissement avant d'aller vivre dans le département de Seine-Saint-Denis. Sa vocation d'artiste a commencé par un coup de cœur pour un film de Walt Disney : Robin des Bois. Il a alors 12 ans et se passionne dans un premier temps pour le cinéma d'animation. Il effectue alors ses premiers croquis. Le monde du dessin animé le conduit naturellement vers celui du cinéma et la création de décors, après le dessin, il s'essaye alors à la peinture. Bernard Tachefine entre au lycée Corvisart des Arts Graphiques afin de devenir graphiste.

Parallèlement à ses études, Bernard Tachefine fréquente l'atelier d'arts plastiques de La Courneuve dont le professeur n'est autre qu'Erdal Alantar, peintre abstrait de renom. Ce dernier remarque rapidement le talent de son élève et le pousse à exposer ses premières toiles en 1977 dans des galeries parisiennes et au salon des indépendants.

A la fin de ses études, en 1979, il part effectuer son service militaire en Allemagne au sein d'un état-major. Il a alors la chance de pouvoir exercer son savoir-faire : il effectue la mise en

page et l'impression du journal du régiment, crée des affiches... A son retour en France, il devient salarié de 1981 à 1987 au sein de plusieurs agences de publicité. Puis, il s'installe comme travailleur indépendant et obtient son statut d'artiste en 1993. Il créera notamment des affiches de cinéma répertoriées aujourd'hui à la Cinémathèque de France et à la Bibliothèque Nationale de France.

Professeur à l'atelier municipal d'arts plastiques de Liancourt

Bernard Tachefine s'installe dans l'Oise en 1994. En 2005, il effectue du démarchage auprès de différentes communes pour proposer ses compétences de graphiste. Il entre alors en contact avec Patricia Urbain, Maire-adjointe chargée de la culture. A l'occasion d'un deuxième entretien, elle lui déclare ne pas être à la recherche d'un graphiste mais d'un professeur pour animer un atelier municipal d'arts plastiques à Liancourt. Bernard Tachefine postule et l'invite à visiter son atelier à Monchy-Saint-Eloi. Séduite par ses œuvres, il débute alors comme professeur en janvier 2006.

Ses cours s'adressent aussi bien aux adultes



Œuvre Bernard Tachefine



qu'aux enfants et avec les années, le succès est grandissant. Bernard Tachefine dispense désormais dix heures de cours par semaine : les lundi, mercredi, jeudi soirs et le mardi après-midi pour les adultes, le mercredi après-midi pour les enfants et le samedi matin pour les adolescents. Il a à cœur de faire d'une part découvrir à ses élèves les différentes techniques et d'autre part de les amener à trouver leur voie. Il s'adapte aux envies des adultes et travaille sur des thèmes différents chaque année avec les enfants. Les productions artistiques de ses élèves font l'objet d'une exposition à la médiathèque Lucien Charton en juin. En 2015, l'atelier municipal d'arts plastiques a fêté sa dixième exposition en présence de Roger Menn, Maire de Liancourt et de Marie-France Delandre, Maire-adjointe chargée de la culture.

Certains élèves fréquentent l'atelier depuis sa création et sont même des artistes vivant de leur peinture. Bernard Tachefine a également la satisfaction de voir que certains jeunes passés par l'atelier d'arts plastiques sont désormais dans des écoles de graphisme, d'art ou d'architecture.

Bernard Tachefine apprécie avant tout de pouvoir partager sa passion avec ses élèves. Il se consacre exclusivement à cette tâche et ne travaille plus comme graphiste sauf en de rares occasions, pour des amis notamment. Il poursuit toutefois son cheminement d'artiste. Il a notamment exposé ses œuvres à la médiathèque Lucien Charton en 2013 sur les thèmes "At the doctor's, Si Reines, Cheek Two Chic" ■



Le droit de vote, un droit mais aussi un devoir !

L'année 2017 sera ponctuée par des rendez-vous citoyens importants : les élections présidentielles puis législatives. Voici un petit rappel concernant l'inscription sur les listes électorales et les changements d'adresse.



avant le 31 décembre,
inscrivez-vous
sur les listes électorales !

DATES À RETENIR

Premier tour de l'élection du Président de la République

Dimanche 23 avril 2017

Deuxième tour de l'élection du Président de la République

Dimanche 7 mai 2017

Premier tour des élections législatives

Dimanche 11 juin 2017

Deuxième tour des élections législatives

Dimanche 18 juin 2017

Les bureaux de vote à Liancourt sont ouverts de 8h00 à 18h00

Nouvel habitant de Liancourt

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans mais en dehors de cette situation, l'inscription sur les listes électorales doit faire l'objet d'une démarche volontaire. Aussi, si vous avez emménagé à Liancourt récemment, il est nécessaire d'effectuer une demande d'inscription sur les listes électorales auprès du service élections de la mairie. Pour pouvoir voter en 2017, vous devez impérativement vous inscrire avant le 31 décembre 2016.

Vous avez changé d'adresse dans Liancourt

De nombreuses personnes oublient de signaler leur déménagement en mairie notamment lorsqu'il s'agit d'un déménagement à l'intérieur de la commune. Or, le changement d'adresse sur les listes électorales n'est pas automatique ! Vous allez recevoir en 2017 une nouvelle carte d'électeur, il est donc indispensable que le service élections de la mairie connaisse votre adresse actuelle. La commune de Liancourt dispose de trois bureaux de vote et vous serez alors inscrit dans celui le plus proche de votre nouveau domicile. Alors si vous avez déménagé récemment, pensez à régulariser votre situation en mairie : votre carte d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois vous seront demandés pour procéder à la modification de votre adresse.

Plan local d'urbanisme : diagnostic et évaluation des besoins



La municipalité a engagé en 2014 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) type "Grenelle" pour remplacer son Plan d'Occupation des Sols (POS). Le cabinet "Aménager le territoire" a dans un premier temps travaillé avec les élus à la réalisation d'un diagnostic de la commune.

Depuis le vote de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) par le Parlement le 13 décembre 2000, le PLU remplace le POS. Ce document doit, en principe, définir plus simplement la destination générale des sols que ne le faisait le POS. Il définit notamment les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures...

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 3 décembre 2014, a désigné, suite à une mise en concurrence, le cabinet "Aménager le territoire" de Compiègne afin de l'accompagner dans sa démarche d'élaboration du PLU. Depuis, les membres de la commission urbanisme, logement et environnement ainsi que les personnes publiques associées travaillent aux côtés des urbanistes. L'élaboration d'un PLU est un travail de longue haleine qui demande plusieurs années et se déroule en quatre phases. Une première étape consiste à établir un diagnostic du territoire et de son évolution afin de dégager les enjeux qui permettront lors d'une deuxième étape, de définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce PADD exposera de manière claire et précise les orientations et le devenir souhaités par la collectivité pour les quinze années à venir. Une troisième étape consistera

à établir le zonage et le règlement. Enfin, dans un quatrième temps, le projet de PLU sera adopté par le conseil municipal et donnera lieu à une consultation des personnes publiques puis à une enquête publique à l'issue desquelles le PLU, éventuellement modifié, sera définitivement approuvé.

La première phase de diagnostic et d'évaluation des besoins permet notamment de mieux connaître notre commune au travers des différentes thématiques étudiées.

Article L121-1 du code de l'urbanisme (L101-2 du nouveau code), les plans locaux d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquable
- d) Les besoins en matière de mobilité

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville.

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile.

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Socio-démographie et habitat

En 2012, la commune de Liancourt comptait 7 245 habitants dont 759 détenus du centre pénitentiaire, 181 résidents de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et 249 travailleurs migrants et demandeurs d'asile en foyer ADOMA.

L'évolution démographique de la ville est positive depuis 1968. En 44 ans, la commune a gagné 2 167 habitants, ce qui représente une augmentation de population d'environ 43 % au rythme annuel moyen de 0,8 %. Mais cette croissance démographique a fortement ralenti ces dernières années, le taux d'augmentation de la population entre 2007 et 2012 étant seulement de 0,1 %.

Le taux d'activité des 15-64 ans de 62,1 % est relativement faible. L'analyse plus fine des chiffres permet de constater que le taux d'activité des hommes dans notre ville n'est que de 55,4 % alors que celui des femmes est de 71,2 %, proche de la moyenne nationale. La présence conjointe du centre pénitentiaire dans lequel les détenus sont comptabilisés comme inactifs et du foyer ADOMA hébergeant des demandeurs d'asile privés du droit d'exercer une activité professionnelle, influence négativement les données statistiques de notre ville. 63,7 % des Liancourtois travaillent dans le département de l'Oise et 18,4 % au sein même de la commune de Liancourt.

En 2012, 31,7 % des ménages sont composés d'une seule personne

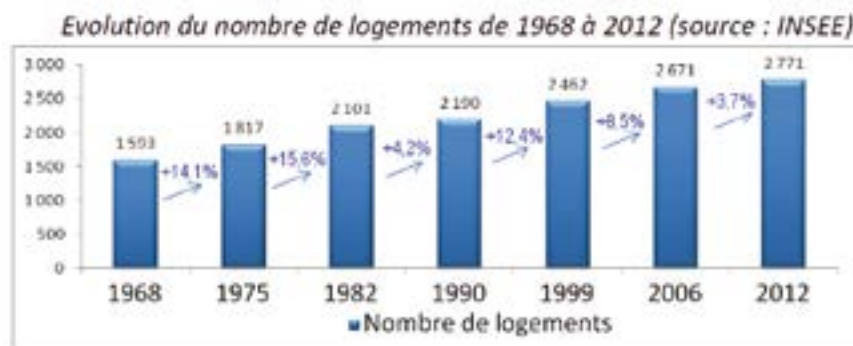
et 66,3 % sont des familles. Parmi les familles, on dénombre 25,3 % de couples sans enfant, 26,7 % de couples avec enfant et 14,3 % de familles monoparentales. Ce dernier chiffre est en augmentation importante par rapport à 2007 (+ 34 %) et illustre le nombre croissant de divorces et de séparations dans notre société.

Il en découle un nombre moyen d'occupants par résidence



principale en diminution constante. Alors qu'en 1968, un logement hébergeait 3,2 personnes en moyenne, ce chiffre a chuté au fil des années pour atteindre en 2012, 2,3 personnes par logement. Ce chiffre ne tient pourtant pas compte des chambres individuelles du foyer ADOMA, ni des chambres de l'EHPAD ni des cellules du centre de détention.

Les Liancourtois sont propriétaires à 49,7 % et locataires à 48,3 %, 2 % étant hébergés gratuitement. Les logements sur le territoire de la ville se répartissent de la manière suivante : 52,3 % de maisons individuelles et 47,7 % d'appartements. Entre 1968 et 2012, 1 178 logements ont vu le jour soit une augmentation de 74 % en 44 ans. Ce chiffre qui peut paraître important correspond en fait à la création de 26,8 logements par an en moyenne.



En 2012, la commune de Liancourt disposait de 744 logements locatifs aidés, soit 28,6 % de son parc. Pour rappel, l'article 55 de la loi SRU impose, dans les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant une commune de plus de 15 000 habitants, un nombre de logements locatifs sociaux supérieur à 20 % du total

des résidences principales. Ce taux a été porté à 25 % par la loi du 18 janvier 2013 dite Duflot 1. Environ 92 % d'entre eux sont des logements individuels. Les logements locatifs aidés accueillent en majorité des familles relativement jeunes, ce qui explique en partie que 42,5 % de la population est âgée de moins de 30 ans à Liancourt.

En 2012, le parc de logements est constitué à 93,7 % de résidences principales, 5,9 % de logements vacants et seulement 0,4 % de résidences secondaires ou logements occasionnels. Les résidences principales sont en majorité de taille moyenne (3 à 4 pièces). 19,2 % sont de petite taille (1 à 2 pièces), ce qui est largement supérieur à la moyenne dans l'Oise (13,5 %) car ces dernières années à Liancourt, des logements anciens ont été divisés en petits logements pour être loués. Ce phénomène engendre d'ailleurs des problèmes d'insalubrité, d'hygiène et de stationnement. A l'inverse, seulement 27,9 % des résidences principales sont de grande taille (5 pièces ou plus), ce qui est largement inférieur à la moyenne de 41,1 % du département de l'Oise.

Enfin, le parc de logements est relativement ancien à Liancourt, avec 35 % de résidences principales construites avant 1946 et seulement 17,8 % après 1990.

Transports et déplacements

Liancourt est située dans l'aire urbaine de Creil définie par



l'INSEE, dans le bassin d'emploi du pôle de Roissy et dans la zone d'influence de la région parisienne.

Une gare ferroviaire implantée sur la commune de Rantigny est à 2 km du centre de Liancourt. Cette gare sans parking adapté voit sa fréquentation baisser depuis 2007. Actuellement, elle ne joue pas son rôle de pôle secondaire, d'où la nécessité d'engager une réflexion globale entre les communes de Liancourt, Cauffry et Rantigny, sur l'aménagement du quartier de la gare afin d'assurer sa pérennité. 38,4 % des usagers de la gare sont des Liancourtois, leur destination principale étant Paris-Nord (62,3 %) et Creil (28,5 %).

Liancourt dispose d'une desserte routière de qualité avec un accès rapide à la RD 1016 qui sera encore amélioré, en direction de Creil, par la déviation dite de Mogneville.

Enfin, Liancourt est desservie par quelques lignes de bus régulières.

Économie locale

La commune de Liancourt compte 1 905 emplois sur son territoire dont 90,7 % est de l'emploi salarié. La plupart de ces emplois sont des emplois publics avec, en tout premier lieu, le centre de détention, le secteur de l'éducation (écoles et collège), la gendarmerie, le centre de secours et l'EHPAD. Dans le secteur privé, l'usine Alkor Draka emploie environ 200 personnes.

Des commerces de proximité variés (alimentation générale, boucheries, boulangeries, bars-tabacs-cafés, restauration, coiffeurs, instituts de beauté, fleuristes, vêtements, mercerie,

pharmacies, opticien, pompiste...), un supermarché et plusieurs services (professionnels de santé, auto-écoles, garages automobiles, agences immobilières, banques, assurances, notaires, expert-comptable, pompes funèbres...) sont implantés dans notre commune, concentrés essentiellement dans le centre-ville. Un tissu artisanal riche est également présent (électriciens, couvreurs, peintres...). Un marché hebdomadaire se tient chaque mercredi matin sur la place de La Rochefoucauld.

Enfin, la surface agricole utile de notre commune représente 148 ha qui sont cultivés principalement par deux agriculteurs, l'un d'eux ayant son siège d'exploitation à Liancourt, l'autre à Verderonne.

Paysage et environnement

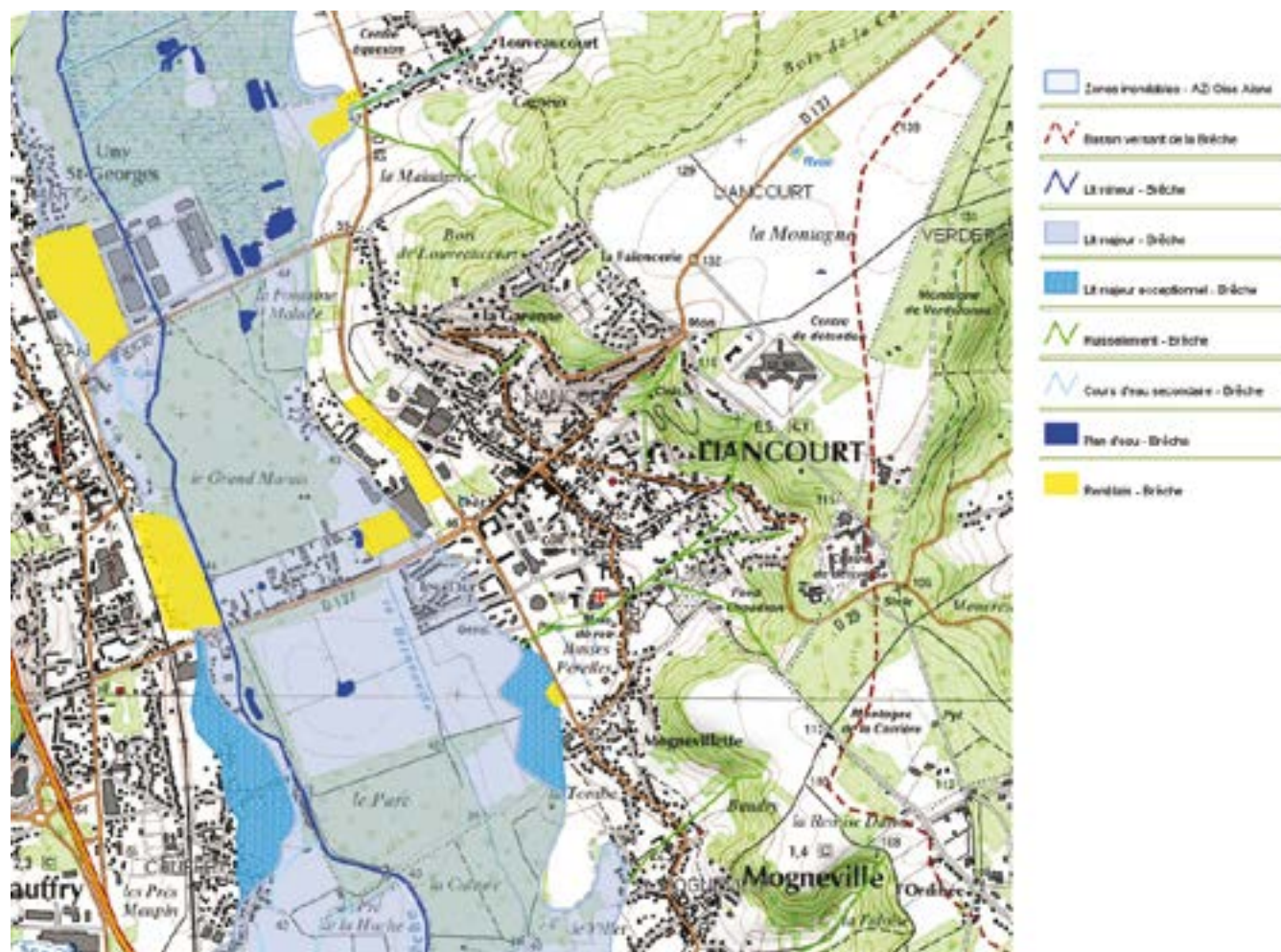
La commune de Liancourt est, sur le plan écologique, en situation d'interface entre deux grands écosystèmes :

- la vallée de la Brèche avec son système hydraulique, ses zones humides protégées au titre du code de l'environnement et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. La commune est soumise à des contraintes de ruissellement, de

remontées de nappe et de stabilité des sols (gonflement d'argiles). La quasi-totalité des eaux pluviales tombant sur le territoire communal est canalisée dans le réseau d'eaux pluviales existant.

- le plateau agricole, composé de labours et d'espaces forestiers classés en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1, constitue une trame végétale structurante, contribuant ainsi au développement de la biodiversité et à la qualité du paysage.

Dans notre ville, les espaces urbanisés sont en relation étroite avec les espaces naturels : des boisements sur les hauteurs, des prairies près du quartier des Ducs



et de l'avenue Pierre Bérégovoy et enfin de nombreux parcs publics ou places (parc de l'hôtel de ville, jardin de la médiathèque, parc floral, place de la République, place Verte). Tout ceci constitue un effet de mosaïque écologique à prendre en compte dans le cadre du développement durable de la commune.



Analyse architecturale et urbaine

Les entrées de ville sont très diverses (forestière, urbaine, plateau...) et la plupart demandent à être valorisées, conformément aux dispositions de la loi SRU.

La commune possède un réel patrimoine architectural à mettre en valeur et à protéger : un bâti ancien dans le centre-ville avec quelques belles maisons bourgeoises et maisons de maîtres, des villas et maisons industrielles dans l'avenue Albert 1^{er}...

Par ailleurs, les Communs du château du Duc de La Rochefoucauld constituent un élément architectural remarquable, dernier vestige du passé glorieux de Liancourt. Ce bâtiment daté du XVIII^{ème} siècle est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Bâtiments de France. Les deux pavillons d'angle et l'aile sud ont fait l'objet d'une réhabilitation et accueillent respectivement des logements et la médiathèque Lucien Charton. La poursuite de la sauvegarde de ce monument historique est actuellement en cours d'étude.

Potentialité de densification

Il n'y a pas eu de consommation d'espace agricole à Liancourt depuis ces 10 dernières années. En revanche, la construction du centre de détention inauguré en 2004 avait entraîné une baisse de la surface agricole utile de 28 %. L'espace urbain n'a cessé de se densifier depuis ces 30 dernières années en raison de deux

phénomènes :

- le comblement des dents creuses : une dent creuse est, en urbanisme, un espace non construit entouré de parcelles bâties
- la division de logements : de plus en plus souvent, au décès des parents, les héritiers découpent les maisons en appartements ou divisent les parcelles en terrains à bâtir.

Aujourd'hui, les potentialités de densification sont donc relativement limitées à quelques dents creuses, à des friches industrielles à dépolluer et à l'ancien site pénitentiaire.

Grâce aux différents éléments apportés par la phase "diagnostic", les élus travaillent d'ores et déjà à l'élaboration du PADD. Celui-ci vous sera présenté lors d'un prochain numéro de Liancourt magazine ■

UN VÉRITABLE SUCCÈS POUR LE PREMIER FORUM DES ASSOCIATIONS ET SERVICES



Dimanche 4 septembre 2016, de 10h à 17h à la salle Guy Lejeune, de nombreuses familles liancourtoises sont venues visiter le premier forum des associations et services de la ville de Liancourt, à la recherche d'une activité en cette période de rentrée scolaire.

Roger Menn, Maire de Liancourt et Mirjana Jakovljevic, Présidente du comité d'organisation du forum, ont fait le tour des stands afin de présenter les 35 associations et les services municipaux ayant souhaité participer à ce rendez-vous.

Tout au long de la journée, petits et grands ont pu faire des essais dans différentes disciplines sportives : tennis de table, handball, badminton, football, cyclisme et pétanque. Parallèlement, les professeurs et les élèves de l'école municipale de musique ont fait des démonstrations de différents instruments : contrebasse, trompette, guitare, accordéon, violon. Les élèves de l'atelier municipal d'expression orale et théâtrale et l'association Répliques ont quant à eux présenté des saynètes. Enfin, les élèves de l'école municipale de danse ont présenté une chorégraphie. Environ 500 visiteurs sont venus à la découverte du tissu associatif liancourtois et de nombreux contacts ont été pris afin de permettre à chacun de trouver l'activité qui lui correspond.

L'ensemble des participants s'est d'ores et déjà donné rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition du forum des associations et services de la ville de Liancourt.





Réhabilitation de la résidence "Victor Hugo II" (ILM)

Le 24 mai 2016, la S.A. HLM "Picardie Habitat" a délivré un ordre de service à l'entreprise générale de bâtiment EOS Construction (Beauvais) portant sur des travaux de réhabilitation à entreprendre dans la résidence "Victor Hugo II". Ceux-ci dureront environ 9 mois, leur coût s'élève à 1 336 000 € hors taxe.

Le 18 décembre 2015, la ville de Liancourt a signé un contrat de ville avec différents partenaires, au premier rang desquels figurait l'Etat et ses services territoriaux mais également les bailleurs sociaux implantés dans le quartier prioritaire "Les Abords du Parc" (Liancourt magazine n° 57 - octobre 2015).

Parmi ces bailleurs sociaux, la S.A. HLM "Picardie Habitat", propriétaire de 130 logements situés dans le périmètre "Politique de la ville", s'est engagée d'une part à procéder à la déconstruction de la résidence "Victor Hugo I" (La Tour) et d'autre part à effectuer une réhabilitation thermique des résidences "Victor Hugo II" et "Pierre Mendès France".

C'est dans ce cadre et pour honorer ses engagements que la S.A. HLM "Picardie Habitat" a décidé de procéder à la réhabilitation des 45 logements composant la résidence "Victor Hugo II". Les travaux concernent d'une part l'intérieur des appartements

afin d'améliorer le confort des locataires (remplacement des portes palières, des sanitaires et des faïences, des robinets de gaz, réfection des installations électriques, des revêtements de sol souple et mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée). D'autre part, de gros travaux sont entrepris sur les bâtiments (amélioration de l'isolation des façades, remplacement des menuiseries extérieures, isolation des combles, entretien de la toiture), toujours pour améliorer le confort des locataires mais aussi réduire leurs charges de chauffage et donc améliorer leur pouvoir d'achat.

L'ensemble de ces travaux permettra à la S.A. HLM "Picardie Habitat" d'obtenir un dégrèvement de la taxe foncière de 30 % sur l'ensemble de ses immeubles implantés dans le périmètre du quartier prioritaire "Les Abords du Parc". Ils seront réalisés sans augmentation de loyer pour les locataires.



Recensement de la population 2017 : un acte simple, un geste civique utile à tous !



Du 19 janvier au 18 février 2017 se déroulera la campagne de recensement de la population à Liancourt. Des agents recenseurs vont se présenter à votre domicile durant cette période, réservez-leur un bon accueil et participez à la collecte d'informations utiles pour votre commune.

Le recensement mené par l'INSEE permet de savoir combien de personnes vivent à Liancourt et plus généralement en France. Il fournit également de précieuses informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus la commune est peuplée, plus les dotations financières sont importantes ! Il est donc primordial que chaque Liancourtois se fasse recenser. La connaissance des différentes statistiques permet également aux élus de prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, crèches, équipements sportifs et culturels, maisons de santé, établissements d'hébergement pour personnes âgées...), de cibler les besoins en logements et leur type (F1, F2, F3...) et de répondre au mieux aux attentes de la population. Les chiffres d'aujourd'hui permettent ainsi de définir et construire l'avenir.

A partir du 19 janvier 2017, des agents recenseurs recrutés par la mairie de Liancourt vont se rendre à votre domicile. Vous pourrez les identifier grâce à leur carte officielle qu'ils ne manqueront pas de vous présenter. Pour répondre à l'enquête de recensement, deux solutions s'offrent à vous :

- par internet : c'est la manière la plus simple de vous faire recenser. Sur le site le-recensement-et-moi.fr, vous pouvez vous connecter avec les identifiants de connexion figurant sur la notice remise par votre agent recenseur et remplir un questionnaire en ligne.
- par papier : si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous donnera les questionnaires papier c'est-à-dire une fiche logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer. Vous conviendrez ensuite d'un rendez-vous afin que l'agent recenseur vienne récupérer ces documents remplis.

Pour finir, il est utile de rappeler que répondre à l'enquête de recensement est obligatoire. Les informations personnelles récoltées sont protégées, seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires et toutes les personnes ayant accès aux informations personnelles (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Le recensement, c'est utile, c'est sûr, c'est simple !



UN PUBLIC CONQUIS PAR LA FÊTE COUNTRY



Mercredi 27 juillet, le soleil et le public étaient au rendez-vous, place Verte, à l'occasion de la fête country organisée conjointement par l'S.Pass'Jeunes et le centre de loisirs municipal respectivement placés sous la responsabilité de Cécile Birck et de Gilles-Hervé Matondo. Tout au long du mois de juillet, les enfants, les jeunes et les animateurs de ces deux structures ont vécu au rythme de l'Ouest Américain du XIX^{ème} siècle : initiation aux danses country et amérindiennes, équitation, fabrication de décors... La place Verte fut transformée, le temps d'une soirée, en plaine du Far Ouest grâce au travail et à l'imagination des enfants et des jeunes. Ces derniers ont fait des démonstrations de danses country et amérindiennes devant un public nombreux composé notamment de parents et grands-parents. Un magnifique spectacle équestre a clôturé la soirée avec cascades, acrobaties et jeux de rôles, devant les yeux émerveillés des petits et des grands.





Un nouveau prêtre dans la paroisse Saint-Martin

Le père Loïc Corlay qui avait rejoint la paroisse du Liancourtois en septembre 2012 a quitté ses fonctions après une messe d'adieu le 10 septembre 2016 et s'est retiré à Beauvais. Cet homme de foi, toujours présent lors des manifestations organisées par la municipalité et les associations de la ville, avait su tisser des liens forts avec la population liancourtoise.

Il est remplacé par l'abbé Christophe Faivre. Ce jurassien, né d'une famille d'agriculteurs, est ingénieur agronome de profession. Dès sa première communion, la question de l'engagement se posa à lui et après plusieurs retraites, il prit un



jour la décision de devenir prêtre afin de proclamer la "bonne nouvelle" de l'Évangile. Curé de la paroisse de Compiègne Sud depuis sept ans, il a été nommé au sein de la paroisse Saint-Martin. Il a pris officiellement ses fonctions lors d'une messe d'installation le 17 septembre 2016, en présence de Roger Menn, Maire de Liancourt qui a remis, conformément à la tradition, les clés de l'église à Monseigneur Jacques Benoit-Gonnin, Evêque du diocèse de Beauvais, Noyon et Senlis, qui les a lui-même confiées au père Christophe Faivre. Ce dernier souhaite dans un premier temps faire connaissance avec ses paroissiens et les personnes engagées avant de travailler sur les thèmes de réflexion du diocèse, dans la dynamique de la "Joie de l'Évangile".

Le père Christophe Faivre est d'ores et déjà allé à la rencontre des Liancourtois et notamment des aînés en participant au repas d'automne organisé par l'association d'Entraide aux Anciens. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de la ville de Liancourt.

Prix des Incorruptibles à la médiathèque Lucien Charton

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, les élèves des classes de grande et moyenne sections de Corinne Szczepaniak, Sophie Bétis (école maternelle Jean Macé) et de Daniel Pinon (école maternelle Albert Camus) ont participé au prix des Incorruptibles, en partenariat avec la médiathèque Lucien Charton. Lors de chaque visite, les différents livres appelés à concourir ont été lus aux enfants. Ces derniers ont ensuite pu participer à des jeux et travaux d'illustration en lien avec ces livres. Au mois de mai 2016, les élèves des trois classes se sont rendus à la médiathèque afin de voter pour leur ouvrage préféré et ont reçu un diplôme de lecteur Incorruptible !



Le jardin imaginaire de l'école maternelle Albert Camus



A l'occasion de la kermesse, le samedi 11 juin 2016, le jardin imaginaire de l'école maternelle Albert Camus a été officiellement inauguré par Véronique Bajor, Directrice de l'école, en présence de Roger Menn, Maire de Liancourt et de nombreux parents d'élèves. Des fleurs très colorées décorent désormais la cour de l'école. Elles ont été fabriquées par les élèves à partir de matériaux de récupération. Une façon efficace d'apprendre aux enfants et aux parents que l'on peut donner une seconde vie aux objets destinés à être jetés.

Théâtre à l'école : la différence !

Les élèves de la classe de grande section de Corinne Szczepaniak de l'école maternelle Jean Macé ont eu la chance de participer, au cours de l'année scolaire 2015-2016, à un projet "théâtre à l'école". Le professeur de théâtre, Alice El Mechaly et l'enseignante ont travaillé à partir du livre de Rémi Courgeon intitulé "Gros chagrin". Une création libre, inspirée par le thème de cet album, a vu le jour. La restitution de ce projet a eu lieu sur la scène de la salle de spectacle du centre culturel Alexandre Urbain, lors de deux représentations, le vendredi 17 juin 2016. L'émotion était au rendez-vous pour les nombreux parents présents dans la salle, devant ces jeunes acteurs qui ont su aborder le thème de la différence avec innocence et sincérité.



Euro 2016 au restaurant scolaire



Les enfants des écoles élémentaires fréquentant le restaurant scolaire ont participé à une animation sur le thème de l'Euro 2016. Dès le 23 mai, les enfants ont été invités après le repas à faire des coloriages sur le football et à fabriquer des drapeaux afin de décorer le restaurant scolaire. Ils ont pu découvrir des repas à thème où les différents pays et leurs spécialités culinaires étaient à l'honneur. Enfin le jeudi 23 juin, les enfants étaient invités à s'habiller aux couleurs de la France et ont, après un pique-nique dans le parc de l'hôtel de ville, pu profiter d'un moment festif avec chansons, jeux, défilé...

Remise des diplômes de l'école municipale de musique : la dernière pour Joël Francomme !

Les élèves de l'école municipale de musique de Liancourt, récemment diplômés en formation musicale et instrumentale, avaient rendez-vous au restaurant scolaire le 29 juin dernier. Joël Francomme, Directeur de l'école municipale de musique, a remis pour la dernière fois, les diplômes aux élèves présents. Le futur jeune retraité a profité de l'occasion pour saluer les élèves et leurs parents ainsi que Roger Menn, Maire de Liancourt, Marie-France Delandre, Maire-adjointe chargée de la culture et Thierry Balliner, Maire-adjoint délégué à l'école municipale de musique, en les remerciant pour le travail accompli durant ces 17 années de direction au service de la musique. Il a également présenté la future Directrice, Christine Pinon, professeur de violon à l'école municipale de musique de Liancourt depuis 7 ans.



De nombreux participants à la course cycliste sur route



Le 31 juillet 2016, ce sont 202 cyclistes, toutes catégories confondues, qui ont pris le départ de cette course organisée par l'Avenir Cycliste de Catenoy présidé par Bernard Longuet. Ce circuit urbain débutait face à la salle Guy Lejeune, empruntait l'avenue Albert 1^{er} pour rejoindre Rantigny jusqu'à l'allée des Fresnes et enfin revenir sur Liancourt par l'avenue Louis Aragon. Aux dires des spécialistes, ce fut une très belle course ! Cette manifestation a vu la victoire ex-aequo d'Olivier De Saint Fuscien et d'Arnaud Fredon en 1^{ère} catégorie et de Florent Cordier du Vélo Club de Pont-Sainte-Maxence en 2^{ème} catégorie alors que Kris Reygaza de l'AC Catenoy est arrivé en seconde position.

Rentrée des classes : des élèves toujours plus nombreux

Le 1^{er} septembre dernier, quelques 745 élèves ont effectué leur rentrée scolaire dans les trois écoles maternelles et les deux écoles élémentaires de la ville, soit 24 de plus que l'an passé. Une ouverture de classe a eu lieu à l'école élémentaire Jean Macé qui connaît une importante augmentation d'effectifs. Cette même école a également été dotée d'un poste d'enseignant supplémentaire dans le cadre du dispositif "Plus de Maîtres que de Classes", dont la mission est de favoriser l'apprentissage de la lecture. L'école élémentaire Albert Camus dispose, quant à elle, d'un poste d'enseignant en Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (Liancourt magazine n° 59 page 7). Autant de moyens mis en œuvre, lors de cette rentrée scolaire 2016-2017, pour la réussite éducative des élèves liancourtois.



L'Atelier du Hérisson et les Plieurs de Papier exposent



Les ateliers d'origami animés par Viviane Nembrini ont exposé leurs créations à la médiathèque Lucien Charton, du 3 au 17 septembre 2016. Les enfants de l'Atelier du Hérisson et les jeunes et adultes Plieurs de Papier se sont retrouvés à la médiathèque, une fois par mois, tout au long de l'année 2015-2016, afin d'apprendre les techniques de base de l'origami et le résultat de leur travail est à la hauteur de leur investissement : un grand bravo à ces artistes adeptes des petits papiers.

Repas d'automne pour les anciens

Dimanche 25 septembre 2016, le repas d'automne des personnes âgées de plus de 65 ans, membres de l'Entraide aux Anciens de Liancourt, s'est déroulé au restaurant scolaire en présence de Roger Menn, Maire de Liancourt. Marie-Pierre Rabineau, Présidente de l'association et son équipe de bénévoles ont servi aux anciens un copieux et excellent repas préparé par la Boucherie des Gourmets de Liancourt. L'animation musicale, assurée par Ludo, était sur le thème des années 80 et les plus audacieux ont pu danser sur des rythmes de l'époque. Chacun a pu profiter de cet après-midi festif et convivial.





CAVALCADES 2016 : LES JEUX OLYMPIQUES À L'HONNEUR !

A quelques semaines de l'ouverture des Jeux Olympiques 2016 au Brésil, les Liancourtois ont élaboré des chars sur le thème "les Jeux Olympiques à travers le monde". Dix chars ont défilé lors de la cavalcade des écoles que l'orage n'a malheureusement pas épargnée. En soirée, c'est sous un ciel dégagé que les quatorze chars et neuf fanfares ont animé les rues de la ville, avec les traditionnels confettis et lampions. A l'arrivée, place Verte, un feu d'artifice a été tiré alors que la fête foraine battait son plein quelques mètres plus loin, place de la République.





Répliques, Improvisation Liancourt

L'association Répliques, en résidence au centre culturel Alexandre Urbain, est spécialisée dans l'improvisation théâtrale. Dans cette discipline, chaque acteur joue en public sans texte prédéfini et sans mise en scène préalable, selon son inspiration.

L'association Répliques a été créée en 2009, dans la commune de Barbery, près de Senlis. Les fondateurs de Répliques ayant déménagé à Liancourt en 2011, l'association est alors devenue liancourtoise. Elle est aujourd'hui présidée par Guillaume Cormont qui est épaulé dans sa tâche par la trésorière Sonia Sabatino et la secrétaire Mylène Desbonnets. Ses membres se donnent



rendez-vous tous les mercredis soirs, de 19h30 à 22h00, au deuxième étage du centre culturel Alexandre Urbain. Car si le spectacle d'improvisation est une création théâtrale sans texte pré-écrit et sans répétition de la part des comédiens, cela n'exclut pas un travail régulier lors d'entraînements pour affûter son corps et son esprit !

L'improvisation est sans doute la plus interactive des différentes formes de théâtre et elle est très à la mode. L'association Répliques compte seize membres dont huit nouveaux venus en septembre dernier. Ici pas de professeur de théâtre à proprement parler mais des animateurs d'ateliers. Un thème, une phrase, un mot et le travail d'improvisation commence. Ce qui caractérise cette association, c'est le lien très fort qui unit ses membres. Il ne se passe pas un jour sans qu'ils ne soient en contact, l'improvisation se vit au jour le jour ! Des ateliers sauvages se forment chez les uns et les autres, le soir, le week-end. Et ce partage se ressent lorsqu'ils montent sur scène : les spectacles sont toujours drôles, agréables, bienveillants. Le théâtre est avant tout une œuvre collective. Les improvisations le démontrent avec une grande force. La réussite dépend étroitement

de la capacité de chacun à accepter les propositions des autres, de rebondir sur le jeu des autres et de laisser aux autres des pistes, des ouvertures, qui leur laisseront la possibilité d'enrichir à leur tour le spectacle.

L'association Répliques est de plus en plus connue et son succès est grandissant. Elle se produit deux fois par an sur la scène du centre culturel Alexandre Urbain à Liancourt mais également deux fois par mois dans des salles de l'Oise et chaque deuxième mercredi du mois à la Taverne Le Monia à Villers-Saint-Paul. Chaque spectacle est unique, avec un thème en toile de fond.

L'adhésion à l'association est de 50 euros annuels et des dons supplémentaires peuvent être faits par les membres en cours d'année. L'association reprend son activité mi-septembre et les nouveaux venus disposent d'un mois pour s'engager et s'assurer notamment qu'ils souhaitent faire de l'improvisation et non du théâtre plus traditionnel. Alors si vous êtes tenté par cette expérience enrichissante, n'hésitez pas à rentrer dans le cercle de Répliques, Improvisation Liancourt.



Contact : Sonia Sabatino
Tél : 07.82.27.63.65

Permanences des élus



Mairie de Liancourt

232 rue Jules Michelet - 60140 Liancourt

Téléphone : 03 44 73 02 06

Courriel : commune.liancourt60@orange.fr

Ouverture au public :

du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

le samedi de 10h00 à 12h00

LE MAIRE

Roger Menn

Président de Oise Habitat

Permanence sur rendez-vous
(03 44 73 02 06)



Thierry Balliner

Chargé de l'urbanisme, du logement,
de l'environnement et de l'école
municipale de musique

Permanence les samedis
de 10h30 à 12h00 en mairie



Bernard Gély

Chargé des affaires sociales

Permanence sur rendez-vous
(03 44 73 02 06)
les jeudis de 17h30 à 19h00
en mairie



Adeline Mestre

Chargée de l'animation de la
cité et des jumelages

Permanence sur rendez-vous
(03 44 73 02 06)



Valérie Menn

Chargée des affaires scolaires et
périscolaires, de l'enfance et de la
petite enfance

Permanence sur rendez-vous
(03 44 73 02 06)



Yves Nembrini

Chargé des travaux, de la voirie,
des bâtiments communaux,
du développement économique,
du commerce et de l'artisanat

Permanence les jeudis
de 16h00 à 17h30 en mairie



Marie-France Delandre

Chargée de la culture

Permanence les mercredis
de 14h30 à 16h30 au centre
culturel Alexandre Urbain,
5 rue du Général Leclerc



Michel Dessaux

Chargé des finances et de
la jeunesse

Permanence sur rendez-vous
(03 44 73 02 06)



Mirjana Jakovljevic

Chargée des sports

Permanence sur rendez-vous
(03 44 73 02 06)
les samedis de 10h00 à 12h00
en mairie





AGENDA

DÉCEMBRE 2016

JANVIER – FÉVRIER 2017

Les dates à retenir

- **SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 DÉCEMBRE : 31^{ème} exposition d'Artisanat d'Art et de Gastronomie**
Salle Guy Lejeune
- **SAMEDI 10 DÉCEMBRE : 6^{ème} Kid Cross de l'Athlétique Club de Cauffry-Liancourt-Rantigny Laigneville**
Parc floral, avenue Louis Aragon
- **VENDREDI 6 JANVIER : Vœux du Maire**
À 18h30 : Salle Guy Lejeune
- **DIMANCHE 8 JANVIER : Cyclo-cross U.F.O.L.E.P.**
Bois de la Garenne
- **VENDREDI 27 JANVIER : Collecte de sang**
De 15h00 à 18h30 : Restaurant scolaire - parc de l'hôtel de ville
- **DIMANCHE 26 FÉVRIER : 24^{ème} salon toutes collections de l'Association Philatélique de Liancourt**
Salle Guy Lejeune



BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE